



# LES TALONS NOIRS

M.A.J 28 juin 2025 - 5 pages et 2 annexes

## REGLEMENT INTERIEUR - SAISON 2025 / 2026

Le présent règlement intérieur est établi conformément à l'article 16 des statuts de l'association. Il a pour but de fixer les divers points non prévus par ces derniers et qui ont à trait à l'administration et l'organisation interne de l'association "Les Talons Noirs". Il est établi par le conseil d'administration.

Les adhérents doivent respecter les statuts de l'association ainsi que le présent règlement.

### 1 - Activités

Cours de danse :

de niveaux débutant et novice moins les mardis d'une durée de 1 heure par niveau  
de niveaux novices plus et intermédiaire les lundis d'une durée de 1 heure par niveau

- Animation/Démonstration
- Organisation de bals

### 2 - Adhésion/Cotisation

Le montant de l'adhésion est fixé à 25 euros pour la saison 2025 / 2026. Ce montant est inclus dans la cotisation des cours. Il couvre les assurances obligatoires, les droits SACEM et les frais de gestion. Il est exigible lors du premier appel de fonds.

Le montant des cotisations pour la saison 2025-2026 se décline selon le barème suivant :

Tarifs adhésion comprise *	individuel	couple **
1 cours / semaine	130 €	220 €
2 cours par semaine	175 €	310 €
Cours suppl > 2 cours	40 €	80 €
Enfant < 12 ans (1 cours)	80 €	-
Etudiant (-25 ans) (1cours)	90 €	-

\* les tarifs inclus la partie adhésion à l'association

Pour les personnes souhaitant simplement adhérer à l'association  
le montant de l'adhésion est de 25 euros

\*\* Est considéré comme couple : mariés, PACS, en concubinage

- Fiches d'inscription en annexe 1

Le montant de la cotisation s'effectue en espèces et/ou chèque. Les chèques sont remis à l'encaissement le 1<sup>er</sup> octobre 2025

De manière exceptionnelle, le règlement de la cotisation peut s'effectuer en 3 fois maximum sans frais et uniquement par chèque, les chèques étant demandés au moment de l'inscription. Dans ce cas les dates de mise à l'encaissement sont les suivantes :

- ✓ Chèque 1, le 1/10/2025
- ✓ Chèque 2, le 1/11/2025
- ✓ Chèque 3, le 1/12/2025

Les éléments nécessaires au moment de l'inscription sont :

- ✓ La fiche d'inscription remplie, datée et signée
- ✓ Une photo d'identité sauf si renouvellement de l'adhésion
- ✓ Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse Country de moins de 3 ans, couvrant la période de cours de la saison d'adhésion (sauf adhésion simple sans cours),
- ✓ Le règlement de l'adhésion et/ou de la cotisation.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles, et notamment peuvent être soumises à des restrictions imposées en nombre d'adhérents autorisés par cours par les instances préfectorales ou par la municipalité.

## 3 - Fonctionnement

L'année s'étend

- ✓ du premier cours en septembre, Saison 2025 / 2026 : les 8 et 9 septembre 2025
- ✓ à fin juin de l'année suivante (dernier cours de la saison les 29 et 30 juin 2026).

Le jours de cours se calquent sur le rythme scolaire et les cours de danse sont fermés durant les jours fériés et pendant les vacances scolaires

### → Horaires des cours

Toute personne à jour de sa cotisation devient adhérente de l'association et suit les cours de danse suivant le planning en vigueur. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas autorisé que les enfants non-danseurs assistent aux cours. Les parents doivent prendre leur disposition pour les faire garder.

horaires	jour de cours	niveau
19h30 / 20h30	lundi	novice plus
20h45 / 21h45	lundi	intermédiaire
19h30 / 20h30	mardi	novice moins
20h45 / 21h45	mardi	débutant

- Planning prévisionnel des cours saison 2025 / 2026 en annexe 2

## 4 - Droit à l'image :

Lors des activités de l'association « Les Talons Noirs » (cours, bals, démonstrations...) des photographies et des vidéos des participants sont réalisées. Ces documents peuvent être utilisés à des fins de communications et de promotions des évènements de l'association.

Chaque adhérent, dans le cadre du droit à l'image, devra faire stipuler, par écrit au moment de son inscription, son accord ou son refus quant à l'utilisation de ces supports. Les adhérents mineurs seront représentés par leurs représentants légaux.

## 5 - Urgence médicale

L'association et ses intervenants ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle surtout quand elle est liée au port d'une tenue ou d'un comportement inadéquat à l'activité. En cas d'urgence médicale les secours seront alertés ainsi que le contact indiqué sur la fiche d'inscription.

## 6 - Esprit associatif

L'esprit associatif suppose un travail d'équipe et l'association est un lieu où il fait bon vivre. La vie en groupe passe par l'acceptation de certaines règles : le respect, la politesse, la courtoisie, la franche camaraderie et la bonne entente sont nécessaires. En adhérant à l'association, vous vous ferez plaisir certes, mais vous en deviendrez aussi les acteurs indispensables à sa bonne réputation et à son rayonnement.

Des comportements agressifs, violences physiques, morales, psychologiques, des attitudes irrespectueuses ou basées sur l'exclusion de l'autre ne pourront être tolérés.

## 7 - Le mode de communication

Le courrier postal, le courrier électronique, et le téléphone sont les moyens reconnus et acceptés suffisants pour transmettre les informations à caractère urgent ou non urgent.

La remise en main propre, le courrier postal ou le courrier électronique sont les moyens reconnus et acceptés suffisants pour transmettre les convocations à l'Assemblée Générale.

### ➤ Adresse postale du siège Social de l'association

Pour toute correspondance :

- Les Talons Noirs, Chez BS Sport et Vie Associative  
5, rue Auguste Renoir 95370 Montigny Les Cormeilles

### ● Adresse mail :

- [lestalonsnoirs95@gmail.com](mailto:lestalonsnoirs95@gmail.com)

## 8 Assemblée générale

---

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an ou saison de cours sur convocation adressée à chaque adhérent par courrier ou remise en main propre au moins quinze jours avant la date fixée.

Les points abordés sont mis à l'ordre du jour transmis avec la convocation. Tout membre de l'association peut demander à mettre un point à l'ordre du jour sous réserve de son acceptation par le conseil d'administration. Il est nécessaire que les points à aborder soient transmis au secrétariat de l'association dix jours avant la date de l'Assemblée Générale. Ne seront abordés le jour de l'Assemblée Générale, que les points inscrits à l'ordre du jour.

Le vote par procuration est autorisé si la procuration est présentée lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale.

Compte tenu du contexte sanitaire lié au Covid, l'Assemblée Générale peut être différée en début de saison suivante. Pour les convocations le délai peut aussi être réduite à une semaine.

## 9 Conseil d'administration et bureau

---

Le conseil d'administration est élu pour 3 ans sauf départ volontaire avec ou sans démission. Toutefois il faudra s'assurer que le conseil d'administration ne renouvelle pas plus du 1/3 tiers de la totalité de ses membres en une seule fois pour satisfaire la disposition statutaire de l'article 11 des statuts.

Renouvellement en Assemblée Générale par tiers (un tiers chaque année ou saison)

## 10 Procès verbaux

Les procès-verbaux sont signés par le Président ou en cas d'empêchement par le Vice-président ou à défaut tout membre du bureau. Ils sont conservés au siège de l'association et disponibles en consultation sur place sur le lieu des cours sur demande

## 11 Matériel et locaux

Les cours de danse country s'effectuent pour la saison 2025-2026 à l'école Georges Braque – 10 rue Auguste Renoir 95370 Montigny Les Cormeilles.

## 12 Comptabilité

La responsabilité d'engager des dépenses au nom de l'association est prise par le bureau voire le Conseil d'Administration en cas de montant élevé (supérieur à mille Euros), le règlement est effectué par le trésorier avec laval du Président ou vice-président. Le bilan financier est communiqué au membre de l'association chaque année au moment de l'Assemblée Générale.

## 13 Procédures disciplinaires

Tout manquement au règlement intérieur pourra se traduire par l'avertissement ou la radiation du membre en question selon l'importance du fait. La sanction sera décidée par le conseil d'administration lors d'une séance extraordinaire. Le membre incriminé sera d'abord notifié par courrier recommandé puis convoqué à un entretien afin de recueillir les éléments de sa défense.

## 14 Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi et modifiable par le conseil d'administration de l'association

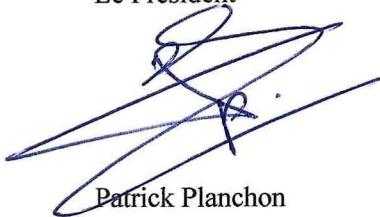
Il a la même force pour tous les membres de l'association que les statuts. Il est porté à la connaissance de tous les membres adhérents de l'association « Les Talons Noirs ». L'adhésion entraîne l'acceptation de ce règlement.

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Le présent règlement est révisable et actualisable tous les ans notamment pour y insérer les nouvelles fiches d'inscription et tarifs et le planning des jours de cours

Fait à Montigny Les Cormeilles, le 28 juin 2025 (5 pages et 2 annexes)

Le Président



Patrick Planchon

le Vice-Président



Philippe Reynaud Camenen



# LES TALONS NOIRS

Country Dance

## Fiche d'inscription saison 2025-2026

Mr  Mme Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... adresse mail : .....@.....

Adresse : .....

code postal : ..... Commune : ..... Tel : .....

Je m'inscris au(x) cours :  
cochez la ou les case(s) correspondant au(x) cours choisi(s)

Profil Facebook 

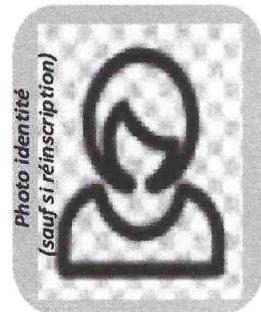
horaires	jour de cours	niveau	inscription
19h30 / 20h30	lundi	novice plus	.....
20h45 / 21h45	lundi	intermédiaire	.....
19h30 / 20h30	mardi	novice moins	.....
20h45 / 21h45	mardi	débutant	.....
Simple adhésion pas de cours			.....

Tarifs adhésion comprise *	individuel	couple **
1 cours / semaine	130 €	220 €
2 cours par semaine	175 €	310 €
Cours suppl > 2 cours	40 €	80 €
Enfant < 12 ans (1 cours)	80 €	-
Etudiant (-25 ans) (1 cours)	90 €	-

\* les tarifs inclus la partie adhésion à l'association

Pour les personnes souhaitant simplement adhérer à l'association  
le montant de l'adhésion est de 25 Euros

\*\* Est considéré comme couple : mariés, PACS, en concubinage



moyen de paiement

chèque ..... espèces .....

paiement en une fois encaissement 01/10/2025

paiement en trois fois	date	montant
chèque 1	01/10/2025	
chèque 2	01/11/2025	
chèque 3	01/12/2025	

En vertu du Règlement général sur la protection des données, j'accepte de recevoir les mails « Les Talons Noirs » concernant :

➤ Les cours,  oui  non

➤ Les actualités du club (sorties, bals du club, bals des clubs voisins, moment de convivialité...),  oui  non

➤ L'Assemblée Générale (recevoir la convocation par courriel notamment...),  oui  non

Je sais que je pourrais m'en désinscrire en faisant simplement la demande par courriel.

Date :

Signature :

L'inscription sera définitive lorsque le dossier sera complet avec les pièces à fournir à l'inscription

- La présente fiche d'inscription remplie, datée et signée + 1 photo, sauf si réinscription,
- 1 certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique de la danse Country,
- Le règlement de la cotisation et adhésion (règlement possible en 3 fois  
Joindre vos trois chèques postdatés avec le dossier).

Je soussigné(e) Mr, Mme....., déclare par la présente avoir reçu toutes les informations pour mon inscription et être informé(e) que le règlement intérieur est à ma disposition pour consultation dans un classeur (disponible auprès des animateurs ou des membres du bureau)

En cas d'accident, j'autorise l'association « Les Talons Noirs » à prendre toutes dispositions nécessaires en vue de mon évacuation ou celle de mon enfant mineur dans un établissement Médical

➤ Personne à contacter en cas de « problème » : .....

➤ N° de téléphone à contacter : .....



Les Talons Noirs

## Fiche d'inscription saison 2025-2026

Adresse : BS Sport et Vie Associative - LES TALONS NOIRS  
5, rue Auguste Renoir 95370 Montigny les Cormeilles - Tél. : 07 77 93 16 74

N° SIRET : 5198282480046 - Identification RNA : N° W953001923

